

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2017
Séance du 12 décembre 2017

N° 34
**Objet : Petite Enfance – Accueil
de Loisirs – Délégation de
Service Public – Avenant n°3**

EXTRAIT
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : BREMOND Danièle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'au rapport n° 31), DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 24), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 20), PAUL Gérard, PAYAN Claude, PIERRISNARD Jacqueline, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Chidéric (à partir du rapport n° 5), REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etais suppléé :

FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
BLOT Michel a donné pouvoir à REBOUL Chidéric
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CASA Chantal a donné pouvoir à BAILLE Denis
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 19)
PAUL Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	LEJOSNE Patrick
AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques
BOURJAC Jean Marie	THONNATTE Lionel
BRUN Patricia	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danielle

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Application en ligne : www.sedex.fr

99_DE-004-200067437-20171212-34_12122017

Monsieur Benoit CAZERES, rapporteur, expose ce qui suit :

Le 9 décembre 2014, l'assemblée délibérante a approuvé le choix de la fédération Léo Lagrange Méditerranée, à l'issue de la procédure de renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion des Accueils de Loisirs de la collectivité.

La convention de Délégation de Service Public portant organisation de la gestion des ALSH de Digne-les-Bains, Aiglun et Moustiers-Sainte-Marie a été signée le 22 décembre 2014, pour une durée de sept années, de 2015 à 2021.

Il est aujourd'hui nécessaire de fixer par avenant plusieurs modifications indispensables au bon fonctionnement des structures du territoire de l'agglomération.

- Concernant la gestion de l'ALSH d'Estoublon

La convention ne prévoyait pas la prise en charge de l'Accueil de Loisirs d'Estoublon.

Afin d'optimiser ce service, la collectivité confie régulièrement sa gestion à Léo Lagrange. Afin de pérenniser cette organisation, l'avenant ci-joint en fixe les modalités et le coût. (Voir article 8)

- Concernant la gestion de l'ALSH de Moustiers-Sainte-Marie

La commune de Moustiers-Sainte-Marie a décidé de revenir à la semaine scolaire de quatre jours et de mettre fin dès la rentrée aux Temps d'Activités Péri-scolaires. Par conséquent, l'Accueil de Loisirs doit accueillir les enfants toute la journée du mercredi, et revenir à l'organisation existante avant la réforme des TAP.

Le présent avenant formalise cet élargissement du temps d'accueil.
Cette opération n'entraîne aucun coût supplémentaire.

Il vous est demandé

D'approuver l'avenant présenté ci-après.

D'autoriser Madame la Présidente à signer ce document.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A La majorité pour 2 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

